



Désigner un excédent de CELIAPP comme retrait de votre CELIAPP ou comme un transfert à votre REER ou FERR

Utilisez ce formulaire pour effectuer un retrait désigné de votre compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP) ou pour effectuer un transfert désigné de votre CELIAPP à votre régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou fonds enregistré de revenu de retraite (FERR).

Si vous effectuez plus d'un retrait désigné ou transfert désigné, remplissez un formulaire distinct pour chaque retrait ou transfert.

Pour obtenir les instructions sur la façon de remplir ce formulaire, allez à la page 3.

Partie 1 – Renseignements sur le titulaire du CELIAPP		
Nom de famille	Prénom et initiales	Numéro d'assurance sociale (NAS)
Adresse		Numéro de téléphone

Partie 2 – Source des biens pour le retrait désigné ou transfert désigné		
Je suis le titulaire du CELIAPP dont les biens sont retirés, comme un retrait désigné, ou transférés comme un transfert désigné.	Nom de l'émetteur	Numéro de contrat ou du CELIAPP

Partie 3 – Excédent de CELIAPP	
Inscrivez votre excédent de CELIAPP immédiatement avant le retrait désigné ou le transfert désigné : _____ \$	
Cochez une seule case et inscrivez le montant désigné.	
Votre retrait désigné ne peut pas dépasser votre excédent de CELIAPP immédiatement avant le retrait. Aussi, le montant de votre retrait désigné ne peut pas dépasser le montant total des cotisations versées à vos CELIAPP immédiatement avant la désignation moins le montant total de vos retraits désignés précédents.	
<input type="checkbox"/>	Montant à être désigné comme un retrait : _____ \$ (Complétez la partie 4 et la partie 5 de ce formulaire. Ne pas compléter les parties 6 à 9).
Votre transfert désigné ne peut pas dépasser votre excédent de CELIAPP immédiatement avant le transfert. Aussi, le montant de votre transfert désigné ne peut pas dépasser le montant total des transferts de vos REER à vos CELIAPP immédiatement avant la désignation moins le montant total de vos transferts désignés précédents.	
<input type="checkbox"/>	Montant à être désigné comme un transfert : _____ \$ (Complétez les parties 6 à 9 de ce formulaire. Ne pas compléter la partie 4 et la partie 5).
Pour en savoir plus, allez à canada.ca/cotiser-transferer-trop-celiapp .	

Partie 4 – Titulaire du CELIAPP (pour retrait désigné)		
Retirez le montant indiqué à la partie 3 à titre de retrait désigné du CELIAPP indiqué à la partie 2.		
Je comprends que si je désigne un retrait qui dépasse le montant total des cotisations à mes CELIAPP immédiatement avant le retrait moins le montant total de tout mes retraits désignés précédents, le montant supplémentaire sera traité comme un retrait imposable de mon CELIAPP et devra être inclus comme revenu dans ma déclaration de revenus et de prestations pour l'année du retrait. Pour en savoir plus, allez à canada.ca/cotiser-transferer-trop-celiapp .		
_____	_____	_____
Nom du titulaire du CELIAPP	Signature du titulaire du CELIAPP	AAAA / MM / JJ

Partie 5 – Émetteur du CELIAPP		
Nous avons retiré _____ \$ du CELIAPP indiqué à la partie 2 comme un retrait désigné.		
_____	_____	_____
Nom de l'émetteur	Signature de la personne autorisée	AAAA / MM / JJ

Partie 6 – Titulaire du CELIAPP (pour transfert désigné)

Transférez le montant indiqué à la partie 3 à titre de transfert désigné du CELIAPP indiqué à la partie 2 au (cochez **une** seule case) REER FERR indiqué à la partie 7.

Je comprends que si je désigne un transfert qui dépasse le montant total des transferts de mes REER à mes CELIAPP immédiatement avant ce transfert **moins** le montant total de tout mes transferts désignés précédents, le montant supplémentaire sera traité comme un transfert de mon CELIAPP à mon REER ou FERR, ce qui ne réduira pas mon excédent de CELIAPP.

Tout montant supplémentaire transféré de mon CELIAPP à mes REER ou FERR est assujettis aux règles suivantes :

Toute partie du montant supplémentaire transféré qui dépasse la juste valeur marchande totale de tous les biens détenus dans tous mes CELIAPP au moment du transfert **moins** l'excédent de CELIAPP restant au moment du transfert, sera traitée à la fois comme :

- un retrait imposable de mon CELIAPP, qui doit être inclus comme revenu dans ma déclaration de revenus et de prestations pour l'année du transfert;
- une nouvelle cotisation au REER au moment du transfert à mon REER ou FERR.

Pour en savoir plus, allez à canada.ca/cotiser-transferer-trop-celiapp.

Nom du titulaire

Signature du titulaire

Année / Mois / Jour

Partie 7 – Émetteur

Nous acceptons le transfert direct de _____ \$ au (cochez **une** seule case)

REER – Numéro de régime : _____

FERR – Numéro de fonds : _____

Nom de l'émetteur

Signature de la personne autorisée

Année / Mois / Jour

Partie 8 – Cédant

Nous avons transféré _____ \$ du CELIAPP indiqué à la partie 2 au (cochez **une** seule case) REER FERR indiqué à la partie 7.

Nom du cédant

Signature de la personne autorisée

Année / Mois / Jour

Partie 9 – Accusé de réception de l'émetteur

Nous avons reçu _____ \$ du CELIAPP indiqué à la partie 2. Ce montant a été transféré au (cochez **une** seule case) REER FERR indiqué à la partie 7.

Nom de l'émetteur

Signature de la personne autorisée

Année / Mois / Jour

Les renseignements personnels (y compris le NAS) sont recueillis et utilisés aux fins d'appliquer ou d'exécuter la Loi de l'impôt sur le revenu et des programmes et activités connexes incluant l'administration de l'impôt, des prestations, la vérification, l'observation et le recouvrement. Les renseignements recueillis peuvent être communiqués à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale, territoriale, autochtone ou étrangère dans la mesure où le droit l'autorise. Le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner un paiement d'intérêts ou de pénalités, ou d'autres mesures. Selon la Loi sur la protection des renseignements personnels, les particuliers ont le droit à la protection, à l'accès et à la correction de leurs renseignements personnels ou de déposer une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement de leurs renseignements personnels. Consultez le fichier de renseignements personnels ARC PPU 005 sur Renseignements sur les programmes et les fonds de renseignements en allant à canada.ca/arc-renseignements-sur-les-programmes.

Instructions

Quand utiliser ce formulaire

Si vous êtes le titulaire d'un CELIAPP, utilisez ce formulaire pour désigner l'excédent de CELIAPP comme un retrait ou pour désigner l'excédent de CELIAPP comme un transfert à vos REER ou FERR.

Si vous effectuez plus qu'un retrait désigné ou transfert désigné, remplissez un formulaire distinct pour chaque retrait ou transfert désigné.

Comment remplir ce formulaire

Le **titulaire du CELIAPP** remplira la partie 1, la partie 2 et la partie 3. Si le titulaire du CELIAPP désigne un excédent de CELIAPP comme un retrait, il remplira et signera également la partie 4 et remettra le formulaire à leur émetteur du CELIAPP. Si le titulaire du CELIAPP désigne l'excédent de CELIAPP comme un transfert, il remplira et signera également la partie 6, et ensuite remettra le formulaire à leur émetteur du REER ou du FERR qui recevra les biens.

Si le titulaire du CELIAPP a désigné un excédent de CELIAPP comme un retrait, l'**émetteur du CELIAPP** remplira et signera la partie 5.

Si le titulaire du CELIAPP a désigné un excédent de CELIAPP comme un transfert, l'**émetteur du REER ou FERR** remplira et signera la partie 7 et enverra le formulaire au cédant. Une fois que l'émetteur du CELIAPP, REER ou FERR reçoit les biens du CELIAPP et le formulaire du cédant, il remplira et signera la partie 9.

Le **cédant** qui transfère les biens du CELIAPP remplira et signera la partie 8. Une fois remplie, le cédant transférera les biens du CELIAPP et retournera le formulaire à l'émetteur du CELIAPP, REER ou FERR pour qu'il le complète.

Le titulaire du CELIAPP, l'émetteur du CELIAPP, REER ou FERR et le cédant doivent conserver une copie du formulaire pour leurs dossiers à chaque étape décrite ci-dessus.

N'envoyez pas de copie de ce formulaire à l'Agence du revenu du Canada (ARC) à moins que l'ARC vous le demande.

Comment déterminer votre excédent de CELIAPP

Vos droits de participation à un CELIAPP dans l'année où vous ouvrez votre premier CELIAPP est de 8 000 \$. Vous aurez un excédent de CELIAPP si le total de vos cotisations à vos CELIAPP et les transferts de vos REER à vos CELIAPP au cours de l'année dépasse vos droits de participation à un CELIAPP pour cette année. Généralement, vous devez payer un impôt de 1 % par mois sur l'excédent de CELIAPP le plus élevé pour ce mois.

Vous pouvez réduire l'excédent de CELIAPP en effectuant des retraits imposables de vos CELIAPP, ou en effectuant un retrait désigné, ou un transfert désigné de vos CELIAPP.

Lisez l'exemple ci-dessous pour savoir comment calculer votre excédent de CELIAPP et comment désigner un montant.

Exemple :

Le 4 mai 2023, Bailey se rend à son institution financière et ouvre son premier CELIAPP. Les droits de participation de Bailey pour 2023 est de 8 000 \$. Le 8 mai 2023, Bailey transfère 8 000 \$ de son REER de la Banque A à son CELIAPP, et 5 000 \$ de plus de son REER de la Banque B à son CELIAPP le 7 juillet 2023. Le 18 août 2023, Bailey se rend compte qu'elle a fait une erreur et qu'elle a trop transféré à son CELIAPP. Le même jour, elle se rend à son institution financière pour dire à son conseiller financier qu'elle doit éliminer l'excédent de CELIAPP de 5 000 \$.

	8 000 \$ (droits de participation à un CELIAPP pour 2023)
—	8 000 \$ (transfert du 8 mai 2023 de la Banque A)
—	5 000 \$ (transfert du 7 juillet 2023 de la Banque B)
=	— 5 000 \$ (un montant négatif indique que vous avez un excédent de CELIAPP)

Puisque Bailey n'a effectué que des transferts à son CELIAPP, si elle souhaite éliminer l'excédent de CELIAPP sans avoir à inclure le montant à titre de revenu dans sa déclaration de revenus et de prestations, elle doit effectuer un transfert désigné de son CELIAPP. Bailey demande si elle est tenue de transférer 5 000 \$ de nouveau dans son REER auprès de la Banque B. L'institution financière l'informe qu'elle peut effectuer le transfert désigné dans l'un ou l'autre de ses REER. Bailey choisit de transférer 5 000 \$ à titre de transfert désigné de son CELIAPP à son REER à la Banque A. Elle remplit le formulaire RC727 et son institution financière effectue le transfert direct de son CELIAPP à son REER à la Banque A.

Bailey sait qu'elle devra payer un impôt de 1 % sur l'excédent CELIAPP le plus élevé pour les mois de juillet et d'août 2023. Elle doit également produire une déclaration pour déclarer et payer l'impôt sur l'excédent CELIAPP.

Exigences de déclaration

Retrait désigné

Un retrait désigné doit être déclaré sur le feuillet T4FHSA par l'émetteur du CELIAPP. Les cotisations au CELIAPP qui ont été retirées à titre de montant désigné ne peuvent pas être déduites de la déclaration de revenus et de prestations du titulaire du CELIAPP pour aucune année. Il n'est pas nécessaire d'inclure le retrait désigné dans le revenu du titulaire du CELIAPP. Des instructions sur la façon de signaler un retrait désigné seront fournies sur le feuillet T4FHSA du titulaire du CELIAPP.

Si le retrait désigné dépasse le montant total des cotisations versées aux CELIAPP du titulaire immédiatement avant le retrait **moins** le montant total de tous retraits désignés précédents, le montant supplémentaire sera traité comme un retrait imposable du CELIAPP du titulaire. Pour en savoir plus, allez à canada.ca/cotiser-transférer-trop-celiapp.

Transfert désigné

Un transfert désigné doit être déclaré sur le feuillet T4FHSA par l'émetteur du CELIAPP. Il n'est pas nécessaire d'inclure le transfert désigné dans le revenu du titulaire du CELIAPP. Des instructions sur la façon de signaler un transfert désigné seront fournies sur le feuillet T4FHSA du titulaire du CELIAPP.

Si le transfert désigné dépasse le montant total des transferts aux CELIAPP du titulaire immédiatement avant le retrait **moins** le montant total de tous transferts désignés précédents, le montant supplémentaire sera traité comme un transfert régulier du CELIAPP du titulaire vers son REER ou son FERR.

Tout montant supplémentaire transféré du CELIAPP du titulaire à leurs REER ou FERR est assujettis aux règles suivantes :

Toute partie du montant supplémentaire transféré qui dépasse la juste valeur marchande totale de tous les biens détenus dans tous les CELIAPP du titulaire au moment du transfert **moins** l'excédent de CELIAPP restant au moment du transfert, sera traitée à la fois comme :

- un retrait imposable du CELIAPP du titulaire, qui doit être inclus comme revenu dans leur déclaration de revenus et de prestations pour l'année du transfert;
- une nouvelle cotisation au REER au moment du transfert dans le REER ou FERR du titulaire.

Pour plus d'information, allez à canada.ca/cotiser-transférer-trop-celiapp.